

Extrait du Registre aux délibérations



Grand-Duché de Luxembourg
Grossherzogtum Luxemburg

du Conseil municipal de VIANDEN

Séance ^{publique} _{secrète} du 14 décembre 1984

Date de l'annonce publique de la séance: 7.12.1984

Date de la convocation des conseillers: 7.12.1984

Ville de
Stadt

VIANDEN

Point de l'ordre du jour:

No.lld.....

Absents: a) excusé Roger Henri
b) sans motif

O B J E T :

Le Conseil municipal,

Taxes communales 85

Taxes de raccordement
à la conduite d'eau et
à la canalisation

Revu le règlement communal du 8 juillet 1975, approuvé par ar
grand-ducal en date du 27 octobre 1975, concernant le raccordement à
conduite d'eau et à la canalisation

Revu sa délibération du 29 décembre 1981 portant fixation des
taxes relatives au raccordement à la conduite d'eau et à la canalisation

Considérant qu'il est indiqué d'adapter les taxes à l'évolution
coût de la vie

Décide à l'unanimité

Les nouvelles taxes de raccordement à la conduite d'eau et à la
canalisation sont fixées comme suit:

a) Taxe de raccordement à la conduite d'eau:

- 1) Maisons unifamiliales et autres comprenant jusqu'à deux logements: 148,74 6.000,-f
- 2) Maisons comprenant quatre logements au plus: 12.000,-
- 3) Maisons comprenant plus de quatre logements: 35.000,-f

b) Taxe de raccordement à la canalisation:

- 1) Maisons unifamiliales et autres comprenant jusqu'à deux logements: 219,71 8.500,-f
- 2) Maisons comprenant quatre logements au plus: 17.000,-
- 3) Maisons comprenant plus de quatre logements: 34.000,-

approuvé le

No.

Prie

l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente

En séance date que dessus

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Vianden, le 27 décembre 1984

le Bourgmestre

le secrétaire

